

Prefecture

Centre d'expertise et de ressources titres CNI-passeports

Pôle instruction

Tel: 04 27 40 20 22

Date de dernière mise à jour : 9/03/2018

Destinataires : - MAIRIES

- CERT

Je soussigné (e),	
Nom	Prénom.
né(e) le	à
demeurant (adresse complète)	
certifie sur l'honneur héberger	de manière stable à mon domicile ci-dessus mentionné :
Mme, Mr (*)	
né(e) le	. à
Fait à	Le

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Signature de l'hébergeant,

Pièces à joindre :

la pièce d'identité de l'hébergeant, un justificatif de domicile de l'hébergeant,

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts.
- 2° de falsifier une attestation ou d'un certificat originairement sincère,
- 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
- (*) Rayer la mention inutile

ADRESSE POSTALE: 2 Rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT-ÉTIENNE cedex 1 - Téléphone 04 77 48 48 48 - Télécopie 04 77 21 65 83 www.loire.gouv.fr

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE



Prenez votre rendez-vous en ligne www.rendezvousonline.fr ou au 04 77 96 18 18

2 Faites votre pré-demande en ligne :

www.ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire

ou récupérez l'imprimé en mairie

- → La présence du demandeur est impérative lors du dépôt de la demande :
 - *Muni de <u>la pré-demande</u> ou de <u>l'imprimé de demande</u> complété en NOIR
 - *Accompagné de tous les justificatifs demandés
- Le mineur doit être accompagné par un représentant légal détenteur de l'autorité parentale.

Carte d'identité ou passeport ?

Vérifiez le titre exigé par le pays de destination sur: www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Documents obligatoires à fournir

Consultez les pièces à fournir selon votre situation sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

☑ La pré-demande remplie directement en ligne à l'adresse suivante :

www.ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire

Imprimez votre pré-demande ou, à défaut, relevez son numéro.

ou

☑ L'imprimé retiré en mairie, 1ère page remplie.

✓ Les timbres fiscaux :

Achat en bureau de tabac ou en ligne sur : www.timbres.gouv.fr

- 17 € pour les moins de 15 ans
- 42 € pour les mineurs de + de 15 ans
- 86 € pour un majeur
- ☑ Une photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur
- ☑ **Un justificatif de domicile de** <u>moins de 1 an</u>: quittance d'eau, de gaz, d'électricité ou téléphone, avis d'imposition, taxe foncière ou taxe d'habitation (factures imprimées sur internet acceptées). Pas de facture de résiliation.

Ou

- ☑ Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents :
- justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'hébergeant
- + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle au dos à recopier ou à compléter)

- ☑ Votre carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans
- Ou votre passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Ou une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- **☑** Pour les mineurs :
- Dépôt du dossier par le parent ayant signé la demande
- La pièce d'identité du parent déposant la demande
- En cas de garde alternée : copie de la pièce d'identité + justificatif de domicile de l'autre parent
- En cas de divorce : le jugement définitif complet
- ✓ En cas de renouvellement :
- L'ancien passeport
- **☑** En cas de perte ou de vol :
- La déclaration de perte (à compléter sur place) ou de vol (Gendarmerie)
- + une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois
- ☑ En cas de mariage : copie intégrale de l'acte de mariage
- ☑ En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital :
- le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari
- ☑ En cas de veuvage : l'acte de décès du conjoint